T-ON DES DÉCHETS DÉPOSÉS À LA DÉCHETTERIE ?

ents flux de déchets seront collectés par des recycleurs / exportateurs agréés par le pour le recyclage. Quant aux déchets de construction et de démolition, ils peuvent tés gratuitement pour le remblayage.

NT SIGNALER UN DÉVERSEMENT ILLÉGAL ?

sonne souhaitant dénoncer un déversement illégal est priée de contacter la Police nnement sur le 210 5151, le 210 5152 ou le 52505151 sur Whatsapp.

ITUE LA DÉCHETTERIE ?

terie est située au sein de la station de transfert de La Chaumière, comme indiqué s:

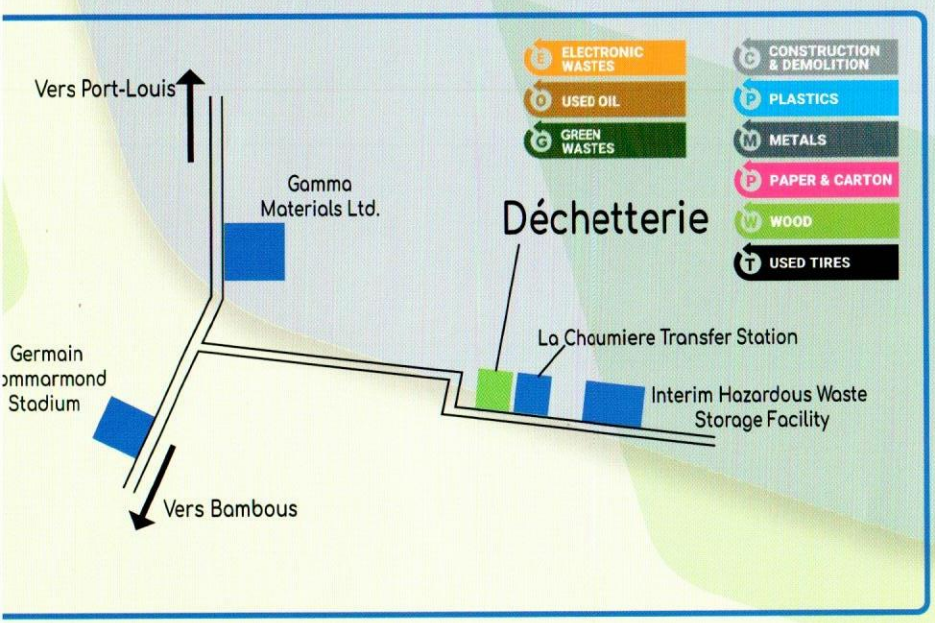

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
(SOLID WASTE MANAGEMENT DIVISION)
EMAIL: swmd@govmu.org
WEB: https://environment.govmu.org
TEL: 201 3504 FAX: 213 0654

Time for Nature

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
(SOLID WASTE MANAGEMENT DIVISION)

DECHETTERIE

LA CHAUMIERE, BAMBOUS

Vers une économie circulaire dans la gestion des déchets solides...
... Pour une Ile Maurice plus propre et plus verte...

ENSAM, NOU SANZE NOU COMPORTEMENT EK PROTEZE NOU LENVIRONEMENT

CONTEXTE

La mise en place des déchetteries s'inscrit dans la vision du gouvernement d'évoluer vers une approche d'économie circulaire, favorisant la valorisation des déchets. En outre, avec les déchetteries, les problèmes de déversement illégal et les risques environnementaux et sanitaires associés seront considérablement réduits.

QU'EST-CE QU'UNE DÉCHETTERIE ?

Une installation dans laquelle les particuliers et les Petites et Moyennes Entreprises (PME) peuvent déposer des déchets spécifiques qui ne sont normalement pas collectés dans le cadre du service régulier de collecte des déchets.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UNE DÉCHETTERIE?

Avec la mise en place d'une déchetterie, les gens auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets encombrants, y compris les vieux meubles et les déchets d'équipements électriques et électroniques.

QUI PEUT VENIR DÉPOSER SES DÉCHETS À LA DÉCHETTERIE ?

Tout individu ou PME peut déposer ses déchets à la déchetterie gratuitement.

AI-JE BESOIN D'UN PERMIS SPÉCIFIQUE POUR TRANSPORTER ET APPORTER LES DÉCHETS À LA DÉCHETTERIE ?

Aucun permis ou licence de transporteur de déchets n'est requis pour transporter jusqu'à 500 kg de déchets.

Y A-T-IL DES HORAIRES PRÉCIS OÙ LES PARTICULIERS OU LES PME SONT AUTORISÉS SUR LE SITE?

Oui, les particuliers ou les PME sont autorisés sur le site du lundi au samedi de 7h00 à 17h00 et le dimanche de 7h00 à midi.

LES DÉCHETS DOIVENT-ILS ÊTRE SÉPARÉS AVANT D'ÊTRE ACHEMINÉS VERS LA DÉCHETTERIE ?

Oui, les déchets doivent être triés à la source (chez vous) de manière à ce qu'ils puissent être déposés dans les différents compartiments de la déchetterie. A noter que les déchets alimentaires ne sont pas acceptés à la déchetterie.

QUELS SONT LES TYPES DE DÉCHETS ACCEPTÉS À LA DÉCHETTERIE ?

Les déchets acceptés à la déchetterie sont les suivants :

Bois

Papier/Carton

Plastiques

Métaux

Huiles usagées

Pneus usagés

Verts

Débris de construction

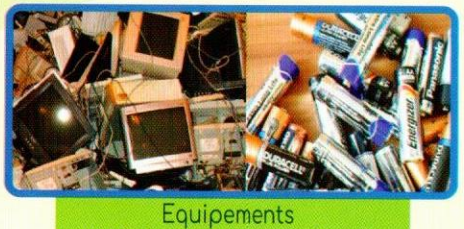

Equipements électriques et électroniques*

* Incluent les réfrigérateurs, machines laver, téléviseurs, ordinateurs, téléphor portables, radios, imprimantes, photocopieuses, aspirateurs, ventilate fours électriques, piles usagées, tube fluorescents et lampes fluorescentes compactes, entre autres.